Image not found or type unknown

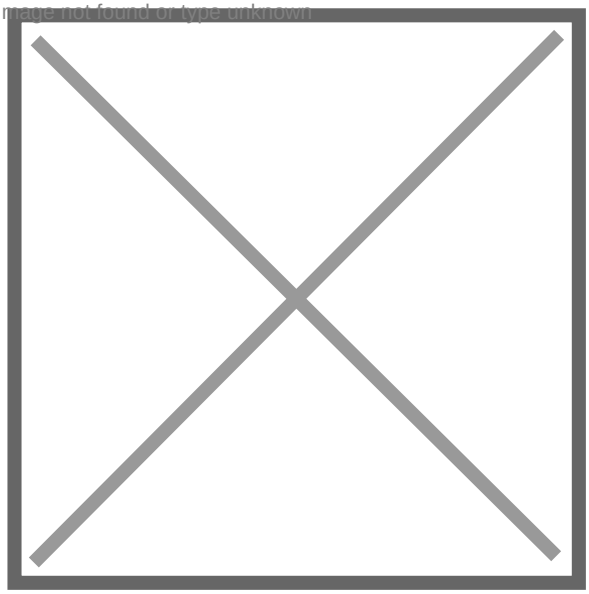

Problème de caution sur véhicule d'occasion

Par **marie**, le **10/09/2010** à **08:05**

Bonjour,

Etant à la recherche d'une voiture d'occasion, je suis allée voir une opel corsa dans un garage avec mes soeurs. Après avoir discuté avec le vendeur, nous lui avons dit que nous hésitions parce que le prix était au dessus de notre budget et qu'on préférait que notre frére vienne la voir, n'y connaissant rien.

De ce fait, le vendeur nous dit de laisser un chéque de caution pour bloquer la vente jusque lundi 13 septembre 2010. Cependant il a été convenu que si mon frére indique que la voiture n'est pas une bonne affaire, le vendeur s'engage à rendre le chéque de caution.

Ayant réfléchi et ne souhaitant pas acheter la voiture, j'ai contacté le garage par téléphone pour lui expliquer que j'avais réfléchi, que je n'acheterai pas la voiture car elle est trop cher pour moi ! Je lui ai donc demandé si je pouvais récupérer ma caution. Il m'a répondu non, que je devais respecter le contrat, que le principe d'une caution était de la garder dans le cas où le véhicule ne serait pas vendu...

Il ne respecte pas sa parole !

AIdez moi à trouver une solution pour récupérer ma caution et ne pas acheter cette voiture, je dois y aller demain

Merci beaucoup

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés